

LE COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE BADMINTON ORGANISE SON PREMIER

CONCOURS PHOTO

du 1^{er} JUILLET au 31 AOUT 2016

1^{er} PRIX 2 PLACES POUR LE PARC ASTERIX

2^{eme} PRIX 2 PLACES POUR LES FINALES DES FB

3^{eme} PRIX BAPTEME DE BICROSS AU VELODROME POUR 2 (SOY)

>> CONNECTE TOI SUR FACEBOOK ET POSTE TA PHOTO <<
sur la page du Comité départemental des Yvelines de Badminton et recois le plus de Like

Le principe

Concours de photo sur le thème du «Badminton ».

Le Comité des Yvelines de badminton invite les internautes badistes à réaliser avec un appareil numérique de leur choix une photo.

Pour se faire, il faudra :

- Déposer la photo dans la rubrique prévue à cet effet sur la page officielle du facebook du comité départemental des Yvelines de badminton :
- Envoyer la photo par mail à l'adresse secretariat@badminton78.fr accompagnée de votre nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail.

La Cible visée

- Ce concours organisé sur le réseau social « Facebook » s'adresse aux jeunes licenciés de badminton des Yvelines.

REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Le comité des Yvelines de Badminton organise un concours destiné aux licenciés de badminton des Yvelines.

Le concours est ouvert du **1er Juillet au 31 Aout.**

Seules les photos déposées sur la page officielle du facebook du comité et envoyées par mail jusqu'au 30 aout à minuit seront prises en compte pour la participation au concours.

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

Article 2 - PARTICIPANTS ET DROITS

Le **concours est ouvert aux licenciés badminton des Yvelines ayant au minimum 9 ans et maximum 19 ans** le jour du début du concours.

Tout Participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours.

Cette autorisation parentale pourra être exigée par le comité des Yvelines de Badminton avant l'attribution des récompenses.

Les Participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. À ce titre, les Participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assument la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord.

Le(s) lauréats et les finalistes autorisent le Comité Départemental des Yvelines de badminton, à titre gracieux, à diffuser les photos du concours sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, sur le territoire français pour une durée indéterminée.

Article 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La [participation à ce concours est gratuite](#) et réservée aux licenciés badminton des Yvelines ayant au minimum 9 ans et maximum 19 ans.

Les photos promotionnelles ou hors sujet seront exclues du concours sans préavis.

Pour pouvoir participer au concours, le ou la participant(e) devra déposer une photo sur le facebook du comité et l'envoyer par mail à l'adresse secretariat@badminton78.fr jusqu'au 30 aout 2016 minuit.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée.

Toute déclaration mensongère d'un(e) participant(e) entraînera son exclusion sans délai du concours sans que la responsabilité du comité, puisse être engagée.

Article 4 - Récompenses

Chacun des lauréats verra sa photo diffusée lors de la remise des prix de ce jeu concours, qui aura lieu lors de la première journée jeune qui se déroulera en Octobre.

Les photos des lauréats pourront être diffusées sur le site internet de l'organisateur, lors des différentes activités du comité départemental des Yvelines de badminton.

Elles pourront aussi être diffusées sur des médias, sans que les lauréats puissent prétendre à une rémunération.

Ne sont pas compris les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à la jouissance des récompenses qui restent à la charge des lauréats.

Les frais de transport pour participer à la remise des prix ne sont également pas pris en charge. La liste des prix est la suivante :

- **1er prix du jury**

2 Places pour le parc Astérix montant : 68€

- **2nd prix du jury**

2 places pour les finales des IFB montant : 72€

- **3ème prix du jury**

2 Baptême de Bicross au vélodrome de St Quentin en Yvelines montant : 40€

Les récompenses ne sont pas échangeables. Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant tout ou partie du concours au-delà d'un délai de 2 mois courant à compter de sa clôture.

L'ensemble de [ces récompenses sont financés uniquement par les amendes](#), payées par les clubs du 78 lors de la saison 2015/2016, suite à des infractions au règlement "interclubs" du comité Badminton 78.

Article 5 - DESIGNATION DU LAUREAT ET ATTRIBUTION DU GAIN

3 lauréats seront sélectionné, parmi une sélection de participants ayant déposé leurs photos, autour du thème proposé, avant la date limite de participation.

Voici les désignations des 3 lauréats :

- **1er prix** : Attribué pour la photo ayant le plus de "like" sur Facebook
- **2nd prix** : Attribué par vote de la commission communication
- **3ème prix du jury** : Attribué par vote du Comité Badminton 78

Les lauréats s'établiront principalement sur les critères suivants : - La pertinence des photos par rapport au thème proposé. - L'originalité - L'humour Respecter les 8 règles suivantes :

Règle 1 : Une seule photo tu réaliseras

Règle 2 : Une idée originale tu auras

Règle 3 : Avec n'importe quoi tu la photographieras

Règle 4 : Sur Facebook ta photo tu posteras

Règle 5 : Inviter tes amis à voter pour ton œuvre tu devras

Règle 6 : Le règlement tu liras, respecteras et accepteras

Règle 7 : Et bien récompensé tu seras

Règle 8 : Au cas, bien sourire aux photographes tu devras.

Les trois lauréats seront informés par email et/ou par téléphone.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 6 – PUBLICATION DES RESULTATS

Les identités des lauréats du Concours seront publiées soit sous la forme du pseudonyme sous lequel les participants ont posté leur photo sur facebook, soit sur leurs véritables identités.

Si les lauréats souhaitent que leur identité ne figure pas sur le site du comité des Yvelines de Badminton, ils devront faire parvenir à celle-ci, une demande expresse avant le jour de la publication des résultats du concours.

Article 7 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le comité départemental des Yvelines de Badminton, se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 – RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Le Comité des Yvelines de Badminton ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau.

Le Comité Départemental des Yvelines de Badminton, se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de leur réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Plus particulièrement, le comité ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Enfin, le comité décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du Gain.

Elle ne saurait être tenue pour responsable de tout vol et perte intervenus lors de la livraison.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Article 9 – REGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, de ses avenants éventuels.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur, à savoir le Comité.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet www.badminton78.fr sur la page facebook du comité Départemental des Yvelines de Badminton et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du Concours.

Plus de renseignements par mail : secretariat@badminton78.fr

Ou au 01 34 82 01 28